



Envoyé en préfecture le 12/04/2019
Reçu en préfecture le 12/04/2019
Affiché le
ID : 029-242900629-20190411-2019_04_11_27-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune de Cléden-Cap-Sizun sur convocation qui leur a été adressée par le Président le 4 avril 2019.

Etaient présents :

AUDIERNE : EVENAT Joseph, MARZIN Jean-François, MEVEL Gérard, PREISSIG Brigitte.

BEUZEC-CAP-SIZUN : BESCOND Catherine, SERGENT Gilles.

CLEDEN-CAP-SIZUN : KERSAUDY Nadine, HERLEDAN Cédric.

CONFORT-MEILARS : GUEGUEN Paul; LE DREAU Patrick.

GOULIEN : GOARDON Henri, L'HELGOUAC'H Claude.

MAHALON : LE BERRE Myriam.

PLOGOFF : LEMAITRE Maurice.

PLOUHINEC : BOUGUYON Françoise, FLOCH Alain, LE PORT Bruno.

PONT-CROIX : LAURIOU Benoît, MOAN Henri.

PRIMELIN : DONNART Alain, MARCHAND Pierre.

Absents excusés avec procuration :

AUDIERNE : COLLOCH Joëlle a donné procuration à MARZIN Jean-François
GUILLON Didier a donné procuration à EVENAT Joseph
KERLOC'H Gurvan a donné procuration à MEVEL Gérard

PLOGOFF : RENAULT Marie Elisa a donné procuration à LEMAITRE Maurice.

PLOUHINEC : HELOU Marie Ange a donné procuration à BOUGUYON Françoise.

PONT-CROIX : DIVANAC'H Odile a donné procuration à LAURIOU Benoît.

Absents :

MAHALON : LE GALL Bernard

PLOUHINEC : LEON Valérie, ROUMIER Christophe, GARREC Pierre.

Assistaient également à la séance :

Jonathan GAUTHIER et Philippe LANNOU, services de la communauté de communes.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine KERSAUDY

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 21

Nombre d'absents : 4

Nombre de procurations : 6

Nombre de votants : 27

Il est proposé au conseil communautaire de modifier les tarifs (+10% en moyenne) avec effet au 1er janvier 2019.

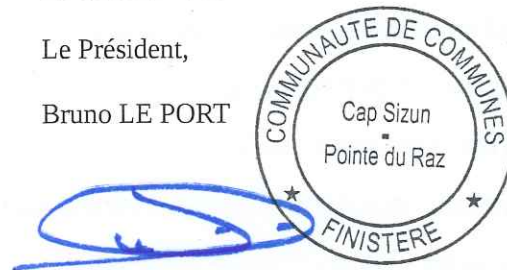
Le conseil communautaire à l'unanimité :

Approuve la modification des tarifs proposée dans l'annexe jointe avec effet au 1^{er} janvier 2019.

Pour copie certifiée conforme,
A Clédén-Cap-Sizun,
Le 11 avril 2019

Le Président,

Bruno LE PORT



Annexe 1 : Redevance des Professionnels

Catégorie	Activités	Tarifs annuels redevance nette	Tarifs 2019
1	Agences de conseils du secteur tertiaire (assurances, banques, comptables, informatiques, immobilier, mutuelles, professions libérales, voyages,...) Cabinets de santé en médecine conventionnelle (médecins, infirmiers, kinésithérapeute, ostéopathes, laboratoires, opticiens,...), médecines douces et alternatives - Vétérinaires Ambulants Antiquités - Brocantes Centres équestre Cinéma Contrôles techniques Fabrication aliments pour bétail Petites manufactures - Ateliers de fabrication artisanale (non alimentaire) - Artisanat d'art Garages propres - stations-services - Stations de lavages Locations de chambres d'hôtes - Locations saisonnières (professionnels du tourisme) Locations diverses motorisées Professionnels du transport (hors taxi) - Travaux agricoles Boutiques de services aux particuliers hors prestation à domicile (pompes funèbres, pressing, salons de coiffure, soins de beauté, ...)	Forfait 1	110 €
2	Artisans du bâtiment (couvreur, électricien, menuisier, plaquiste, plombier, charpentier, chauffagiste, peintre ...) Artisans paysagistes, entretien de jardins - Fleuristes Bars - Tabac Boucheries - charcuteries - poissonneries Boulangeries - pâtisseries (sans ateliers de fabrication) Campings Commerces de détail (non alimentaire, non électroménager) Discothèques Hébergements collectifs, hôtels Marbrerie Mécanique cyclomoteur, auto, moto et marine - Chantiers navals Petits commerces alimentaires Petits commerces électroménagers Pharmacies Production alimentaire artisanale Restaurants - Crêperies - Pizzerias Restauration à emporter Travaux publics et privés (terrassment, VRD),	Forfait 2	246 €
3	Boulangeries - pâtisseries (atelier de fabrication) Entreprises du bâtiment Équipements de loisirs Grandes et moyennes surfaces non alimentaires Petites surfaces alimentaires : superettes Hôtel-restaurants Restaurants ouvriers	Forfait 3	517 €
4	Grandes et moyennes surfaces alimentaires : supermarchés - hypermarchés	redevance au réel	OM=0,0151€/L CS=0,0037€/L

Annexe 2 : Redevance des Administrations

<i>Catégorie</i>	<i>Activités</i>	<i>Tarifs annuels redevance nette</i>	<i>Tarifs 2019</i>
1	Équipements culturels Offices gestion HLM Offices tourisme Syndicats	Forfait 1	123 €
2	Mairies (moins de 1500 habitants) Établissements publics de l'état (DDTM, établissement de soins, Trésor public, Poste) Gendarmerie Centre de secours SDIS	Forfait 2	455 €
3	Mairies (de 1500 à 2500 habitants)	Forfait 3	617 €
4	Communauté de Communes Mairies (plus de 2500 habitants)	Forfait 4	1 026 €
5	Établissements scolaires sans restauration collective Établissements scolaires avec restauration collective	forfait / élève / an	2,14 € / élève / an
6	Établissements d'accueil des personnes âgées ou des personnes handicapées	Redevance au réel	OM=0,0151€/L CS=0,0037€/L